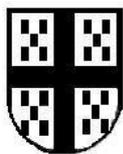


COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

Le président ouvre la séance et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et tout particulièrement au bureau RWB représenté par MM Houlmann, Gütty et Gigandet lesquels interviendront au point 4 de l'ordre du jour. La présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur et aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont nommés scrutateurs MM Christophe Nicolet et Guy Fridez. Ils sont d'ores et déjà remerciés et sont priés de communiquer le nombre de participants à la secrétaire au terme de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2015

Ce dernier a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et remerciements à la secrétaire.

3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2015

La parole est donnée à la caissière Isabelle Quiquerez. Elle commente les comptes 2015 et l'exercice boucle avec un excédent de produits de Fr. 59'421.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 29'355.-. Les comptes ont été approuvés par les vérificateurs des comptes les 14 et 15 mars 2016. L'exercice 2015 est qualifié de bon. L'encaissement des impôts ordinaires et des frontaliers a été supérieur à notre estimation. Il est relevé les deux cambriolages commis au bâtiment communal les 2 et 19 mai 2015 et dont les dégâts se sont montés à Fr. 58'000.-. Les démarches entreprises par le groupe des Fontaines ont rapporté Fr. 15'000.- au 31.12.2015. Comme convenu en assemblée, le mobilier d'une classe a été changé. Le fonds « bâtiments » a été alimenté de Fr. 15'000.- et celui concernant les chemins ruraux de Fr. 4'000.-. La commune de Haute-Ajoie a résilié la convention pour l'alimentation en eau au 30 juin 2016. Les arriérages d'impôts sont toujours aussi importants avec un montant de Fr. 356'054.- au 31.12.2015. La dette par habitant se monte à Fr. 3'055.-. Certes, l'exercice peut être qualifié de bon mais il faut rester vigilant. Le Conseil communal a accepté les comptes tels que présentés en séance du conseil le 7 avril 2016 et recommande à l'assemblée de les accepter.

La parole est ensuite donnée à Mme Joëlle Vuillaume pour donner connaissance du rapport des vérificateurs des comptes. Ces derniers ont été contrôlés les 14 et 15 mars derniers. Aucune irrégularité n'a été constatée et ils ont été bouclés avec soin. Les vérificateurs des comptes proposent également à l'assemblée de les accepter tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière. L'assemblée accepte à l'unanimité et remercie Isabelle Quiquerez pour son travail.

4. Prendre connaissance du projet d'assainissement des infrastructures dans plusieurs secteurs du village de Grandfontaine, en collaboration avec BKW Energie SA et la République et canton du Jura et voter un crédit-cadre de Fr. 5'528'000.- destiné au financement de ces travaux prévus sur plusieurs années, soit :

- a) Fr. 639'000.- dans le domaine des routes ;
- b) Fr. 2'180'800.- dans le domaine des canalisations ;
- c) Fr. 2'375'550.- dans le domaine de l'eau potable ;
- d) Fr. 332'650.- dans le domaine de l'éclairage public ;

à couvrir par voie d'emprunt et par les taxes communales, éventuellement par des fonds propres, sous déduction de diverses subventions ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits

La parole est donnée à Patrick Quiquerez pour présenter ce point. Il informe, comme déjà annoncé lors de la dernière assemblée et suite aux conclusions du PGEE et à l'interpellation des BKW et du Service d'infrastructures du canton, que le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs pour une étude pour l'assainissement des conduites souterraines. Il cède donc la parole à Patrick Houlmann du bureau RWB pour présenter le dossier.

M. Houlmann informe que le mandat d'étude préliminaire porte sur l'ensemble du village dans les domaines communaux des routes, des conduites d'eau potable, des canalisations et de l'éclairage public. Il cède la parole à M. Güttly pour la partie technique. M. Güttly informe que l'étude a dû prendre en compte les différents projets des BKW (enterrer des conduites aériennes, alimenter deux nouveaux poulaillers, résoudre les problèmes de tension dans le quartier « chemin des Romains » et installer de nouvelles stations transformatrices). Le service d'infrastructures du canton souhaitait pour sa part refaire toute la traversée du village. En résumé, le projet sera donc divisé en 9 secteurs d'intervention avec des degrés de priorité. M. Güttly cède la parole à M. Houlmann pour la partie financière.

Pour la synthèse des coûts, M. Houlmann informe qu'il a été procédé par secteur d'activités, soit :

SECTEUR A routes communales	Total de Fr. 639'000.-
SECTEUR B canalisation	Total de Fr. 2'180'800.-
SECTEUR C conduites d'eau	Total de Fr. 2'375'550.-
SECTEUR D éclairage public	Total de Fr. 332'650.-

Total des travaux (montant brut) Total de Fr. 5'528'000.-

M. Houlmann explique pourquoi le conseil communal a décidé de faire voter un crédit-cadre. Cela permettra des recherches d'aides financières plus importantes auprès d'associations et d'organismes de subventionnement de par l'ampleur du projet. Un crédit-cadre permet également d'échelonner les travaux sur 5 ou 10 ans, selon les disponibilités financières de la commune et d'éviter également de refaire le même exercice en assemblée communale pour chaque secteur. Au terme de la présentation, le président de l'assemblée ouvre la discussion.

M. Jacques Dumas reconnaît qu'il s'agit d'un beau projet mais qu'il est très surpris de la rapidité de la présentation de l'étude et trouve qu'il y a un manque d'informations de la part du conseil communal. Il souhaite savoir comment le financement sera planifié, s'il y a assez d'argent sur les fonds, si le conseil communal a réfléchi à la possibilité d'un « mini-thermoréseau » et pourquoi certaines conduites seront récupérées. Le président rappelle que l'objet avait été abordé lors de la dernière assemblée communale. M. Houlmann précise que les coûts liés aux routes ne s'autofinancent pas. En revanche, avec la nouvelle loi sur l'eau, le financement se fera par le biais des taxes qui devront obligatoirement être augmentées. Cette loi permet aux communes d'alimenter ses propres fonds sur l'eau pour pouvoir investir lorsque cela s'avère nécessaire. Il y aura des subventions pour ce qui a trait aux routes et à l'éclairage public mais ces dernières n'ont pas été prises en compte dans le calcul. S'agissant du coût exorbitant, l'estimation s'est faite au mètre linéaire. La réhabilitation des collecteurs pour les eaux de pluie se fera pour autant qu'ils soient en bon état. Les prix indiqués reflètent les prix du marché. M. Houlmann espère que la commune puisse toucher une aide, cela permettra une meilleure planification des travaux dans le temps. BKW va participer financièrement aux fouilles c'est pourquoi on va essayer de les intégrer au mieux pour qu'ils prennent à leur charge un certain pourcentage mais c'est le projet de détail qui pourra le définir.

Daniel Quiquerez demande pourquoi une partie seulement du village sera mis en séparatif et si cela signifie donc que les propriétaires seront obligés d'entreprendre des travaux à leurs frais. M. Houlmann répond que dans certains secteurs, on peut admettre que des collecteurs restent mixtes du fait du peu d'arrivée d'eau de pluie. En revanche, tout le bas du village devra être mis en séparatif.

Ensuite s'agissant du chauffage à distance, la réflexion n'a pas été menée. Il est précisé que les coûts pour les canalisations et les conduites d'eau seront financés à 100 % par les taxes.

Daniel Quiquerez demande si le prix de l'eau va encore augmenter. M. Houlmann répond qu'au niveau de l'eau potable le prix ne devrait pas augmenter d'ici 2025. En revanche, l'eau épurée devrait se situer à Fr. 5.-/m³ taxe de base comprise.

Gabriel Quiquerez demande si les PTT ont prévu des travaux dans le projet. M. Houlmann précise qu'ils ont été informés mais qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de leur part.

M. Christophe Nicolet demande ce qu'il en est de la route de Fahy et si sa réfection est prise en compte dans le projet. Il lui est répondu que la route est communale mais que l'entretien incombe au canton. Elle n'a pas été prise dans le projet car elle n'est pas dans le périmètre concerné. Le Conseil communal a abordé le problème mais n'a pour l'instant pas de solution et estime que le projet présenté ce soir est beaucoup plus important.

Il est encore précisé que les BKW devront trouver une solution pour alimenter les deux nouveaux poulaillers en attendant que la commune débute les travaux, si tout va bien en 2017.

M. Gilbert Chavanne demande si la commune doit attendre des subventions avant de pouvoir débiter les travaux et le cas échéant comment a-t-elle prévu de financer cela. Patrick Quiquerez informe que la 1^{ère} étape pourrait commencer l'année prochaine au vu de l'argent disponible sur les fonds de l'eau. M. Chavanne demande encore si la commune a un plafond d'investissement. La caissière informe que la commune peut se permettre d'augmenter la dette par habitant.

M. Sylvain Quiquerez trouve que c'est une chose que les travaux soient regroupés par secteur mais qu'en sera-t-il des dépôts publics, est-ce que cela se fera par secteur. M. Houlmann répond qu'il n'y aura qu'un seul dépôt public global. M. Sylvain Quiquerez relève que c'est le bureau RWB qui est alors porteur du dossier. M. Houlmann lui répond par l'affirmative. Toutefois, s'agissant du dépôt public global, s'il y avait une urgence notamment pour les poulaillers, un dépôt public pour ce secteur pourrait être fait.

Eric Quiquerez demande comment les BKW vont procéder pour alimenter les poulaillers en attendant les travaux de la commune. Il lui est répondu que les BKW vont pouvoir certainement se brancher momentanément sur le village.

Fernand Quiquerez demande comment les taxes ont été calculées, il estime qu'il n'est pas vrai de dire que cela coûtera la même chose que les travaux soient entrepris ou non. Il lui est répondu que les chiffres ont été calculés selon la nouvelle loi.

Roland Hermann demande si le m³ d'eau épuré (eau propre et eau usée) reviendra à Fr. 5.-/m³. Il lui est répondu que l'eau épurée devrait se situer à Fr. 5.-/m³ taxe de base comprise.

Séverine Nappez demande si le projet concerne également la viabilisation des colonies. Sylvain Quiquerez lui répond que c'est dans le cadre du SAF que ces travaux seront réalisés, à noter qu'un dépôt public a déjà été publié.

M. Jean-Daniel Udry demande comment la situation va évoluer si les travaux prévus ne se font pas. M. Houlmann répond qu'avec la nouvelle loi, les fonds devront tout de même être alimentés.

Le projet est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant l'entretien des chemins, canaux, milieux et objets naturels et autres ouvrages de la commune mixte de Grandfontaine

Le président cède la parole à Eric Vanden Sande pour la présentation du règlement. Eric explique que le présent règlement est une proposition du Service de l'économie rurale qui a été retravaillée pour les spécificités de la commune de Grandfontaine. Il énumère les articles qui ont été supprimés et ceux qui sont nouveaux, à savoir :

Ancien règlement □ *art. 3 Le conseil communal délègue un organe qualifié appelé « Commission des chemins » pour l'exécution et l'entretien des chemins.*

Cet article a été supprimé et est remplacé par :

Nouveau règlement - *art. 2 le conseil communal est l'autorité responsable de l'application du présent règlement. Il pourvoit à l'exécution des tâches de conservation, d'aménagement et d'entretien des ouvrages collectifs. Il procède aux travaux d'administration qui en découlent.*

Nouveau règlement □ *art. 13 al. 2 Le dépôt de fumier/composte est admis à une distance minimale de 6 mètres des ouvrages.*

Art. 16 al. 2 : Le fond est alimenté par :

- *Les contributions annuelles des propriétaires*
- *La contribution annuelle de la commune*
- *Les contributions annuelles d'utilisation particulière*
- *Des crédits spéciaux votés par la commune ou portés au budget*
- *Le produit annuel des fermages de terres communales cédées par le Syndicat d'améliorations foncières*
- *Les intérêts du fonds*
- *Les amendes ainsi que tous les autres produits*

Mme Séverine Nappes demande quant est-ce qu'il va entrer en vigueur et qui sera tenu de le faire respecter. Eric lui répond qu'il entrera en vigueur dès qu'il sera accepté et validé par le service cantonal concerné et c'est le conseiller communal en charge de l'agriculture qui sera tenu de le faire respecter.

M. Ulrich Henz demande comment seront réglées les sanctions. Comme l'ancien règlement le prévoyait déjà, c'est le conseil communal qui est compétent pour sanctionner selon le pouvoir répressif des communes.

Mme Séverine Nappes demande ce qu'il en est de l'entretien du chemin pédestre qui longe la route de Fahy. Eric informe que le conseil communal réfléchit à une solution et que son entretien incombe bel et bien à la commune.

Sylvain Quiquerez trouve dommage que l'article de l'ancien règlement qui fixait la contribution annuelle de la commune et précisait que celle-ci ne devait pas être inférieure à la contribution annuelle des propriétaires ait été supprimé. Eric lui répond que le montant de la taxe sera toujours rediscuté chaque année lors de la présentation du budget. Sylvain relève toutefois que le SAF a investi 2,5 mio pour la réalisation des chemins et autres ouvrages et que la commune y a participé en finançant les 7,5 % contre une participation de 20 % des propriétaires, c'est pourquoi il estime que la part de la commune doit être au minimum équivalente à celle des propriétaires. Même si le conseil communal actuel en est bel et bien conscient, ce ne sera peut-être plus le cas dans 10 ans, c'est pour cette raison qu'il trouve bien que ce soit noté quelque part.

Le président demande donc à l'assemblée de se prononcer d'abord sur la proposition de Sylvain Quiquerez et ensuite sur le règlement.

La proposition de Sylvain Quiquerez est acceptée sans avis contraire, sous réserve de l'approbation du service cantonal compétent. Quant au règlement, il est accepté par l'assemblée avec un avis contraire.

6. Divers

Le président cède la parole à Mme le Maire. Cette dernière informe que la commune a engagé M. Thomas Vogt pour les entretiens extérieurs de la commune suite au départ de M. Davide Miglio.

Elle rappelle la journée porte ouverte du forage à la Queue au Loup par les Salines suisses qui aura lieu le 30 avril entre 14h00 et 17h00.

Au nom du Conseil communal, elle remercie l'assemblée pour le soutien accordé au conseil communal en ayant accepté ce soir ce crédit-cadre de 5,5 mio.

Daniel Quiquerez excuse l'absence de Mme Nathalie Pouchon.

Bernard Vuillaume demande pourquoi des cars postaux transitent régulièrement sur la route de Fahy. Il lui est répondu que le conseil communal est au courant de la situation et va contacter Car Postal.

34 personnes étaient présentes et le président clôt la séance en les remerciant de leur participation.

Séance levée à 22h05

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Emilie Quiquerez